



AIKIDO CLUB DE SAINT MARCELLIN

Saint Marcellin le 16 août 2018

Chers adhérents.

Notre rentrée sur le tatami aura lieu le mercredi 5 septembre pour les anciens (toutes celles et tous ceux qui étaient déjà inscrits sur la saison 2017/2018) et durant les journées portes ouvertes, le 12, le 14, le 19 et le 21 septembre pour les nouveaux arrivants, certificat médical non exigé durant ces 4 séances d'essai.

Les cours reprendront avec des horaires suivants les mercredis et vendredis.

- 🚦 les enfants de 17h30 à 18h30⁽¹⁾,
- 🚦 les ados de 18h30 à 19h30,
- 🚦 les adultes et ados de 19h30 à 21h30.

Des cours d'armes en lien avec l'aïkido auront lieu parfois le samedi, les dates et les horaires vous seront précisés dans le calendrier d'activités que vous recevrez prochainement.

Les inscriptions se feront, dès réception de ce courrier, jusqu'au **14 octobre dernier délai**. Les dossiers incomplets ne seront pas enregistrés.

🚦 Si vous êtes **nouvel adhérent**, Il vous est demandé de vous rendre auprès d'un médecin afin d'établir **la visite médicale d'aptitude** à la pratique de l'Aïkido le plutôt possible.

🚦 Si vous **renouvelez** votre inscription, en vertu de l'évolution des textes de lois sur les certificats médicaux (qui seront valable **3ans**) vous devez conformément aux dispositions de l'article D.231-1-4 du code du Sport remplir le questionnaire de santé joint, et selon le résultat nous **fournir le coupon « Attestation de santé »** présent sur la fiche d'inscription ou le certificat médical approprié.

N'oubliez pas que le certificat médical est obligatoire pour obtenir une licence FFAB. (*Fédération Française d'Aïkido et de Budo*).

La cotisation devra être payée en totalité **avant le 28 octobre**. Pour les collégiens une partie de la cotisation pourra être payée avec le pass'sport (15 euros) et pass'découverte (4 euros) du PACK'LOISIRS du département de l'Isère, pour les lycéens avec la carte « Pass Région » (30 euros) de la Région Auvergne Rhône Alpes. Si vous ne possédez pas le pass'sport et pass'découverte du PACK LOISIRS ou pas la carte « Pass Région » lors du dépôt de votre dossier, **un chèque de caution** vous sera demandé et vous sera rendu lors de la fourniture de ceux-ci.

Comme chaque année, la municipalité va organiser **le forum des associations**, cette année ça sera le dimanche **2 septembre 2018** à la salle du Forum et à la salle polyvalente. Nous tenons à remercier d'avance les enseignants qui prendront part à l'organisation de la démonstration ainsi qu'à tous les adhérents qui viendront prêter main forte au stand et sur le tatami. Nous comptons sur vous pour que cet événement soit une réussite.

En espérant que vos vacances se sont passées comme vous le souhaitez et que la reprise de vos activités scolaires ou professionnelles se fasse dans les meilleures conditions.

Le bureau (Yan, Yann et Christophe)

(1) 17h30 sur le tatami (prévoir 15 mn avant pour se changer)



AIKIDO Club de saint Marcellin



9 rue du Colombier 38160 st Marcellin

Tel dojo - 04 76 64 19 78

<http://www.aikido-saint-marcellin.fr>

Horaires des cours :

Les cours d'aïkido, tous niveaux confondus, ont lieu les jours suivants : **Mercredis** et/ou **Vendredis** selon les horaires suivants :

17h30 à 18h30 : cours enfants (à partir de 8 ans)

18h30 à 19h30 : cours adolescents

19h30 à 21h30 : cours adultes

- Des cours d'armes en lien avec l'aïkido auront lieu parfois le samedi, les dates et les horaires vous seront précisés dans le calendrier d'activités que vous recevrez prochainement.

Tarifs et Cotisation au Club [valable pour tous les cours de la semaine]

Adulte	95€	36€* + 59€**
Enfant	70€	26€* + 44€**
2ème enfant de la même famille	60€	26€* + 34€**
3ème enfant de la même famille	50€	26€* + 24€**
4ème enfant de la même famille	42€	26€* + 16€**
Dirigeant	95€	56€* + 39€**
Ados / Etudiant(e) / chômeur	80€	36€* + 44€**

* licence et assurance ** cotisation à l'association

Le paiement par chèque (à l'ordre de **Aïkido Club de Saint-Marcellin**) ou par espèce sera à remettre dès l'inscription.

La cotisation devra être payée en totalité avant le 28 octobre.

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte.

Remarque :

Est considérée comme **Adulte** la personne née **avant** le 1^{er} juillet 2005

Est considérée comme **Enfant** la personne née **après** le 1^{er} juillet 2005

Equipement :

Un kimono et un t-shirt blanc pour les femmes, des tongs ou zoris.

Pour la sécurité de tous, le port de bijoux sur le tatami est interdit.

Pour des raisons d'hygiène il est demandé à chacun d'avoir les pieds propres. Au besoin les douches des vestiaires sont à disposition, pensez dans ce cas à apporter une serviette.

Stages :

Les stages effectués durant l'année sont remboursés par le club dans la mesure des fonds disponibles.

Aides possibles acceptées par le Club :



saintmarcellin¹⁹

Le **Coupon Sport** pour les *enfants* de 3 à 11 ans scolarisés en école primaire et résidant à St Marcellin.

Renseignements :

Service vie Sportive tel 04 76 38 50 12

<http://www.saint-marcellin.fr/ma-ville/sport>



Le **Pack' LOISIRS** pour les *collégiens* (19€ de réduction : adhésion à un club sportif 15€ + découverte sportive 4€)



La **carte Pass région** pour les *lycéens* (30€ de réduction).